

## Coordination des conseils de quartier

### Réunion du 8 décembre 2014

La séance est ouverte à 20 heures 15 en présence de :

- Tania Assouline, adjointe à la démocratie locale et à la vie des quartiers ;
- Sylvie Baste-Deshayes, responsable de la Mission citoyenneté ;
- Thomas Mercet, chargé de mission démocratie de proximité, Mission citoyenneté ;
  
- Jo Bessemoulin, Conseil de quartier Ramenas-Léo Lagrange ;
- Philippe Borie, Conseil de quartier Villiers Barbusse ;
- Thierry Bourguignat, Conseil de quartier Le Morillon ;
- Mario Cappelletto, Conseil de quartier Jean Moulin ;
- Michel Escoute, Conseil de quartier Jean Moulin ;
- Akila Haddadou, Conseil de quartier Villiers-Barbusse ;
- Céline Hédhuin, Conseil de quartier Ramenas-Léo Lagrange ;
- Michel Jacquet, Conseil de quartier Jean Moulin ;
- Evelyne Le Gall, Conseil de quartier La Noue Clos Français ;
- Bernard Lelièvre, Conseil de quartier Paul Signac-Murs à pêches ;
- François Lobiyed, Conseil de quartier Bas Montreuil - Bobillot ;
- Frédéric Marion, Conseil de quartier Branly Boissière ;
- Odile Péléket, Conseil de quartier Ramenas-Léo Lagrange ;
- Roland Taildeman, Conseil de quartier Chanzy
- Lydie Viala, Conseil de quartier Chanzy.

Etaient excusées :

- Catherine Vella et Marie-Hélène Carlier, Conseil de quartier Solidarité Carnot.

Un participant tient à remercier les représentants du Conseil de quartier Ramenas-Léo Lagrange pour avoir organisé la précédente réunion thématique de la Coordination, qui était extrêmement intéressante.

### **I. Retour sur le fonctionnement des conseils de quartier**

Thomas Mercet fait part de l'analyse qu'il a menée sur le fonctionnement des conseils de quartier. Il rappelle que la mission qui lui est confiée par la Ville depuis deux ans est d'accompagner ces conseils d'un point de vue méthodologique et logistique afin de les rendre plus performants.

#### √ **Qu'est-ce qu'un conseil de quartier performant ?**

Pour qu'un conseil de quartier soit performant, il faut avant tout qu'il soit légitime, c'est-à-dire qu'il soit fédérateur (il doit mobiliser une diversité d'habitants du quartier autour de sujets qui les intéressent) et ouvert à toutes les opinions. Ensuite, il doit être efficace avec les moyens (parfois limités) qui sont à sa disposition — c'est ce qu'on appelle l'efficacité. Ainsi, l'efficacité d'un conseil de quartier peut se décrire comme l'atteinte des objectifs fixés collectivement : dispenser de l'information, influencer sur les politiques locales, mettre en place des projets d'habitants...

Comment optimiser les ressources des conseils de quartier ? Comment s'organiser collectivement de façon efficace pour donner un rôle aux citoyens qui sont prêts à s'investir ? Thomas Mercet avance les recommandations suivantes :

- **Systématiser l'existence d'un collectif d'animation** pour préparer les réunions plénières (ordres du jour, exposés des intervenants) dans le but qu'elles intéressent une majorité d'habitants.

- **Proscrire les réunions plénières mensuelles**, car elles suscitent peu de mobilisation et sont peu efficaces en termes d'atteinte des objectifs.
- **Adopter un fonctionnement horizontal** dans lequel tous les membres du collectif d'animation ont le même pouvoir d'influence sur les décisions, même si un référent peut se dégager pour des raisons pratiques.
- **Renouveler les collectifs d'animation**, sachant que le renouvellement des instances est un des fondements de la démocratie. Outre le renouvellement régulier du référent du collectif d'animation, il est souhaitable que chaque année, de nouveaux habitants puissent rejoindre ce dernier. Cela demande une campagne de communication auprès des habitants, campagne qui pourrait être globale à tous les conseils de quartier.
- **Renforcer la communication sur les réunions plénières et les actions des conseils de quartier** : courriers adressés aux élus ou au maire, comptes rendus des plénières, présentation des projets mis en place avec la participation du conseil de quartier... Cette communication doit toucher largement les habitants, au-delà des participants des conseils de quartier.

Pour un participant, il est souhaitable que les collectifs d'animation comptent des personnes bien connues dans le quartier, auxquelles les habitants sont susceptibles de s'adresser spontanément.

Thomas Mercet souligne qu'il importe d'assurer une mixité et une complémentarité entre des personnes bien identifiées dans leur quartier et d'autres qui le sont moins. Ces dernières, en participant au collectif d'animation, pourront d'ailleurs être amenées à jouer un nouveau rôle dans leur quartier.

Une participante recommande de ne pas mettre à l'ordre du jour des réunions plénières, des sujets abstraits (comme « la démocratie participative ») qui n'attirent pas les habitants, mais des sujets concrets qui répondent à leurs véritables préoccupations. Il revient aux collectifs d'animation des conseils de quartier de s'interroger sur les sujets vraiment fédérateurs.

Un participant estime que la Coordination devrait avoir une équipe de coordinateurs chargée de préparer les réunions. Il se dit opposé à ce que des conseils de quartier doivent organiser les réunions thématiques de la CCQ, et à ce que les réunions soient délocalisées dans les quartiers. D'autres participants répondent que cette nouvelle organisation de la CCQ a été décidée par les Conseils de quartier, car aucun membre des CQ ne souhaitait être volontaire pour être coordinateur. Les CQ ont donc décidé de mener une expérimentation dans laquelle chaque CQ présente, à tour de rôle et dans son quartier, un thème pouvant intéresser plusieurs quartiers. Cela permet également de faire découvrir son quartier, et ses problématiques, aux autres CQ.

Une participante souligne que certains problèmes sont récurrents dans l'ensemble des quartiers de Montreuil, comme la propreté. Relèvent-ils des quartiers, de la ville ou de la communauté d'agglomération ?

Tania Assouline répond que certaines réunions de la Coordination sont justement consacrées à des thématiques transversales comme la propreté, en présence des services et de l'adjoint concernés.

#### √ **Communication des conseils de quartier et relations avec *Tous Montreuil***

Une participante dit recevoir un soutien efficace de la Mission citoyenneté pour l'élaboration des affiches des conseils de quartier et la rédaction des comptes rendus des réunions. En revanche, les encarts dans *Tous Montreuil* sont à peine lisibles tant ils sont petits. Enfin, il lui semble urgent de mettre en place un blog. Une autre participante souligne la difficulté qu'ont les conseils de quartier à entretenir des relations de collaboration avec *Tous Montreuil*.

Thomas Mercet signale que *Tous Montreuil* relaie efficacement l'information à condition que les articles lui soient adressés sous une forme finalisée et au plus tard six semaines avant la publication du journal municipal.

Tania Assouline souligne qu'un blog n'a d'intérêt que s'il est régulièrement alimenté, ce qui représente un travail important. Peut-être serait-il préférable de donner une place plus visible aux conseils de quartier sur le site internet de la Ville. Plus généralement, Tania Assouline a lancé un travail avec la Direction de la communication pour étudier différentes modalités permettant aux conseils de quartier de communiquer plus efficacement.

Un participant demande si la prestation de rédaction des comptes rendus des réunions des conseils de quartier sera généralisée. Tania Assouline répond que la Ville finance cette prestation aussi souvent que possible, mais ne dispose pas d'un budget suffisant pour couvrir l'ensemble des réunions. Les plénières sont donc privilégiées, à condition qu'elles ne se tiennent pas à un rythme mensuel.

## **II. Discussion sur le Protocole de fonctionnement des conseils de quartier**

Sylvie Baste-Deshayes rappelle que même s'il n'a pas été validé en Conseil municipal, le Protocole de fonctionnement des conseils de quartier est en vigueur depuis 2011, date à laquelle il a fait l'objet d'une révision par la Coordination en vue de le clarifier. Il est aujourd'hui proposé de revoir ce texte dans le but d'y apporter de nouvelles clarifications plutôt que de le modifier en profondeur. Un groupe de travail s'est réuni à la rentrée 2014 et a abouti à la version révisée présentée ce jour.

Un participant souhaite savoir si l'intention de la Ville est d'institutionnaliser et de structurer les conseils de quartier et leurs collectifs d'animation, qui étaient jusqu'à présent relativement indépendants.

Tania Assouline explique qu'il n'est pas question de modifier le dispositif des conseils de quartier tel qu'il existe aujourd'hui. L'autonomie des conseils de quartier est maintenue et figure dans le Protocole. Ce dernier fixe simplement des repères méthodologiques de fonctionnement des conseils de quartier. La Charte de la démocratie locale que votera le Conseil municipal en 2015 renverra probablement à ce Protocole, lequel est discuté entre les conseils de quartier.

Un participant observe que les habitants ne comprennent pas toujours comment se positionnent les conseils de quartier par rapport à la Ville. Si le Protocole est mis en place, il sera nécessaire que tous les conseils de quartier jouent le jeu d'une méthode de travail commune, sans quoi les habitants risquent de s'y perdre.

### √ **Chapitre « Définition du conseil de quartier »**

Sylvie Baste-Deshayes souhaite savoir si la phrase du Protocole « le conseil de quartier n'est pas un espace de promotion d'idées politiques partisanes » convient aux participants.

⇒ *Les participants proposent d'ajouter la mention « Il ne doit pas être instrumentalisé. »*

### √ **Chapitre « Création, composition et modalités de fonctionnement du conseil de quartier »**

#### Point 9 « Interlocuteurs »

Un participant remarque que les habitants sont découragés de participer aux réunions des conseils de quartier car ils constatent que la Ville n'apporte pas de réponse à leurs questions, voire qu'elle tente de leur imposer des solutions.

Tania Assouline signale que la Charte de la démocratie locale comportera des principes qui obligeront la Ville à soumettre un certain nombre de projets à des démarches de concertation. Par ailleurs, le Protocole

peut préciser que les élus de quartier sont les interlocuteurs des conseils de quartier, et que chaque élu de quartier doit régulièrement faire un point avec l'antenne de quartier sur les sujets qui lui ont été soumis. Lorsque l'antenne de quartier ne parvient pas à obtenir des réponses, l'élu de quartier doit s'adresser à l'adjoint thématique concerné.

⇒ *Les participants sont favorables à cette proposition.*

Un habitant demande si la participation des élus aux réunions des conseils de quartier doit être obligatoire.

Tania Assouline préconise que la participation des élus soit requise pour les réunions plénières, mais qu'elle soit laissée au choix du collectif d'animation pour les réunions de ce dernier.

⇒ *Les participants sont favorables à cette proposition.*

Une habitante souligne que les conseils de quartier ont tout intérêt à entretenir des échanges avec d'autres interlocuteurs tels que la police ou le conseil général. Le Protocole pourrait y faire référence.

Les participants ne retiennent pas cette proposition, car il serait difficile de faire une liste exhaustive des personnes qu'un CQ pourrait inviter lors de sa réunion Plénière. En effet, chaque Collectif est libre d'inviter les personnes qui lui semblent intéressantes pour répondre aux sujets de sa Plénière.

#### Point 4 « Fonctionnement »

Tania Assouline propose qu'il soit précisé dans le Protocole que les conseils de quartier doivent avoir pour objectif de s'élargir à de nouveaux habitants.

⇒ *Les participants sont favorables à cette proposition.*

Sylvie Baste-Deshayes interroge les participants sur la façon dont doit être mentionné le collectif d'animation dans le Protocole.

⇒ *Les participants sont favorables à ce que le Protocole fasse référence à un collectif d'animation identifié en tant que tel.*

#### Point 5 « Communication »

Sylvie Baste-Deshayes interroge les participants sur les modalités de constitution d'un fichier des coordonnées des membres des conseils de quartier.

Un participant souligne que la formulation du Protocole faisant référence à « un fichier des coordonnées des participants aux conseils de quartier » ne convient pas, car elle laisse entendre qu'il s'agit des coordonnées des habitants, et non des membres du collectif d'animation. Selon lui, les emails doivent être envoyés à l'adresse anonyme et générique du collectif d'animation et non pas à des adresses personnelles. En effet, en cas d'oubli d'un destinataire, la Ville pourrait être taxée de discrimination envers certaines personnes.

⇒ *Il est décidé que les communications seront adressées aux boîtes mail génériques des collectifs d'animation ainsi qu'aux adresses personnelles des personnes qui le demandent.*

#### Point 10 « La Coordination des conseils de quartier (CCQ) »

Sylvie Baste-Deshayes observe qu'outre les réunions thématiques et les réunions permettant de faire le point sur le fonctionnement de la CCQ et des conseils de quartier, les Services souhaitent également pouvoir rencontrer la Coordination pour la consulter ou lui transmettre des informations.

### **III. Discussion sur la Charte démocratie locale**

Tania Assouline indique que cette charte fixera les orientations de la Municipalité en termes de démocratie locale. Elle reposera sur le diagnostic de la démocratie locale qui a été établi en 2013. Ce sera un outil de référence pour la Municipalité, les conseils de quartier et les Services. L'objectif est de la faire voter par le Conseil municipal mi-2015. Une version initiale de la Charte sera soumise à la CCQ lors d'une réunion dédiée en janvier 2015. Cette réunion pourrait éventuellement accueillir des représentants d'autres instances de la démocratie locale : Service municipal des relations avec la vie associative (SMRVA), Conseil de la vie associative, etc.

⇒ *Les participants décident que le projet de Charte de la démocratie locale sera discuté dans un premier temps lors d'une réunion réservée aux membres de la CCQ, afin que celle-ci définisse une position commune. Cette réunion est fixée le mercredi 14 janvier à 20 heures au PIC.*

*Des réunions ou des ateliers pourront être organisés dans un second temps avec d'autres acteurs de la démocratie locale, notamment le Conseil de la vie associative.*

### **IV. Information sur le budget participatif — 1<sup>ère</sup> discussion**

Tania Assouline indique que la Municipalité souhaite mettre en œuvre un budget participatif à Montreuil, dont le montant dépasserait les enveloppes participatives de quartier (EPQ) actuelles. Ainsi, un pourcentage du budget d'investissement de la Ville serait dédié à des projets sur lesquels les habitants seraient décisionnaires. L'année 2015 serait une période de transition durant laquelle les EPQ seraient maintenues, l'objectif était de mettre en application le budget participatif à partir de 2016.

Le principe général de ce budget participatif serait le suivant. Il s'agirait d'un budget d'investissement qui concernerait le cadre de vie, selon des critères définis par la Municipalité. Les habitants remonteraient dans un premier temps des suggestions de projets. S'ensuivrait une phase plus restreinte d'expertise durant laquelle ces propositions seraient budgétées. Dans un troisième temps, les habitants voteraient entre les différents projets.

Le Protocole de fonctionnement des conseils de quartier sera complété en temps utile par des mentions relatives à l'utilisation de ce budget participatif. Il sera également fait mention des principes de ce dernier dans la charte de la démocratie locale.

Un participant demande que soit maintenue la partie fonctionnement des EPQ car elle permet aux conseils de quartier de réaliser des petits projets qui ne seront probablement pas éligibles au dispositif du budget participatif.

### **V. Point d'information : réunion budget et Charte promoteur**

Le 16 décembre, le Maire tiendra une réunion ouverte à tous les habitants sur les enjeux budgétaires de la Ville.

En janvier 2015, les conseils de quartier recevront une première version de la Charte promoteur, afin qu'ils puissent la discuter lors de la prochaine réunion.

*La séance est levée à 22 heures 20.*

*La CCQ se réunira le 14 janvier à 20 heures au PIC pour traiter de la Charte de la démocratie locale.*

*La prochaine réunion thématique de la CCQ sera organisée en mars par le quartier Jean Moulin sur le thème de la circulation et du stationnement.*